



Règlement Des 7èmes Foulées de la Ligue **19 juin 2021**

Article 1 : Les 7èmes Foulées de la Ligue, organisées par la Ligue contre le cancer Comité Loire, vont se dérouler le **dimanche 19 juin 2021 à Saint-Victor-sur-Loire** lieu-dit « La Croix des Sagnes »

Article 2 : 4 parcours en boucle sur la commune de Saint Victor Sur Loire avec départ/arrivée La Croix des Sagnes sont proposés :

1. parcours de 4,239km « **Le Bréat** » : parcours approprié pour les familles avec poussette
2. parcours 9,566 km « **Les Moussettes** » : possibilité de découvrir « Les Meules »
3. parcours 12.323 km « **Le Grangent** » : passage dans la Vallée du Lizeron
4. parcours 18.351km « **Le Lizeron** »

Des préinscriptions sont faites à partir du 30/04/2021 jusqu'au 18/06/2021 :

- Sur le site www.logicourse.fr et le magasin Terre de Running à St Etienne (mercredi 16 juin 2021)
- Par bulletin d'inscription transmis par courrier à la Ligue contre le cancer Comité Loire à Saint-Etienne

Des inscriptions ont lieu également le jour même à partir de 17h jusqu'à 15 minutes avant l'heure de chaque départ sauf si le contexte sanitaire ne le permet pas.

Les dossards remis à l'enregistrement au départ permettent uniquement l'identification des participants pour une meilleure sécurisation des parcours ; ils donnent par ailleurs un côté sympathique à la manifestation qui se veut festive et sans esprit de compétition.

Article 3 : Tarifs :

- Pré-inscriptions – Inscriptions : adultes 10€ et 5€ pour les jeunes de 12 à 25 ans
- Enfants : gratuit jusqu'à 12 ans
- Sainté Pass : jeunes inscrits : 1 €

Article 4 :

Marche : départ étalé entre 17h30 et 19h, au fil de l'arrivée des participants.

Course :

4 départs suivant les distances des parcours avec 20 participants toutes les minutes pour chaque créneau et 200 participants au maximum par tranche de 30 minutes.

- 4.239 km : départ à 19h
- 9.566 km : départ à 18h30
- 12.323 km : départ à 18h
- 18.351 km : départ à 17h30

Article 5 : Les marches et courses sont organisées sans chronométrage, sans classement et sans récompense.

Aucun certificat médical n'est requis à l'inscription. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer de son aptitude physique pour la formule sur laquelle il s'engage. (*La recommandation "les 10 règles d'or" établie par le club des cardiologues du sport peut aider pour cette auto-évaluation www.clubcardiosport.com*). La diversité des parcours permet de répondre au souhait de chaque participant de l'effort à produire (courir/marcher/trotter/pédaler).

Article 6 : Les participants arrivant en voiture utilisent les parkings prévus à cet effet (voir note –Dispositions prises pour la sécurité) avant d'accéder au départ. Leurs accès sont balisés.

Article 7 : Ravitaillement : Chaque participant doit apporter son propre gobelet (ou tasse pliable) pour être servi en boisson.

- Parcours 4,239km « Le Bréat » : 1 à l'arrivée
- Parcours 9,566km « Les Moussettes » : 1 à mi-parcours et 1 à l'arrivée
- Parcours 12.323km « Le Grangent » : 1 à mi-parcours et 1 à l'arrivée
- Parcours 18.351km « Le Lizeron » : 2 à mi-parcours et 1 à l'arrivée

Sur les ravitaillements intermédiaires seront proposés uniquement produits emballés, et boisson.

A l'arrivée, il vous sera remis dans un sac des aliments emballés. Une soupe chaude viendra compléter le ravitaillement, elle sera servie dans un gobelet fermé prévu à cet effet.

Article 8 :

Les parcours progressent dans des espaces remarquables qu'il convient de protéger et de respecter :

les parcours 9,569 km ,12.206km et 18.222km pénètrent dans le périmètre classé « Réserve Natura 2000 » (périmètre du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire –SMAGL-)

En conséquence, il est impératif de :

- Rester sur les chemins balisés qui sont les seuls sentiers autorisés
- Ne laisser aucun déchet sur les parcours
- Tenir impérativement les animaux domestiques en laisse
- Respecter la faune et la flore et d'une manière générale de respecter les sites traversés (notamment ne pas cueillir de végétaux et ne pas troubler le calme et la tranquillité des lieux et des animaux par des cris, bruits divers ou autres instruments sonores)

Article 9 : Le Comité de La Loire de la Ligue contre le cancer a souscrit une assurance en responsabilité civile et accidents corporels liée aux manifestations exceptionnelles.

Article 10 : Lors de cette journée, des photos des participants seront prises et pourront être utilisées par la Ligue contre le cancer et ses partenaires, sauf opposition express.

Article 11 : Masque obligatoire, pour tout le monde, dans la zone de départ et d'arrivée, lors du retrait des dossards et de l'inscription si celle-ci se fait sur place.

Le masque sera retiré 200m après le départ et conservé.

Il sera également porté sur les ravitaillements si les participants souhaitent en bénéficier.

Du gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée de la salle pour les inscriptions et aux ravitaillements.

Prévoir un stylo pour les inscriptions.

Article 12 : Inscription et remise des dossards

Des bénévoles filtreront les entrées dans la salle qui sera séparée en 2 zones : l'une consacrée aux inscriptions, l'autre à la remise des dossards.

Les sorties de la salle se feront par les sorties de secours pour éviter les croisements.

Un sens giratoire de circulation « entrées » et « sorties » sera fléché pour éviter les croisements intempestifs.

Chaque groupe ou famille sera représenté par une seule personne, pour éviter un trop grand nombre de personnes en salle.

Article 13 :

- Il sera utilisé une grande partie du parking à proximité de la salle des fêtes pour ne pas être proches et respecter les distances de sécurité (Départ et Arrivée)
- Des toilettes sèches seront disponibles à l'extérieur. Les toilettes à l'intérieur des locaux seront utilisées seulement par l'équipe Foulées.

Article 14 : Les coordonnées personnelles de tous les participants seront conservées jusqu'au 29 juin 2021 afin de permettre un éventuel tracing. Tout participant testé positif au covid-19 dans les 10 jours suivant le 19 juin doit en informer le Comité au 04 77 32 40 55 - cd42@ligue-cancer.net

Fait à Saint Etienne le 29 Avril 2021